

QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LA PRÉVENTION CONTRE LES DANGERS D'UNE CONSOMMATION EXCESSIVE D'ALCOOL CHEZ LES JEUNES ADULTES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pécriaux à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la prévention contre les dangers d'une consommation excessive d'alcool chez les jeunes adultes ».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

Mme Pécriaux (PS). - Madame la Ministre, le phénomène de la consommation rapide et excessive d'alcool chez les jeunes est croissant et le nombre de comas éthyliques serait d'ailleurs en très nette augmentation.

Les jeunes ont un rapport à l'alcool interpellant, ils utilisent les nouvelles applications pour smartphone, détournées de façon « bibitive », afin de faire connaissance et de mettre de l'ambiance. Le but réel est de faire boire le plus rapidement possible.

Les services de promotion de la santé à l'école sont impliqués quant à la santé physique et mentale des jeunes, par la mise en place de programmes visant à promouvoir un environnement scolaire favorable à la santé.

L'AViQ au niveau wallon est l'acteur essentiel de la prévention en matière de santé.

En réponse à une question relative aux risques évoqués précédemment, votre collègue, Mme la Ministre Linard, indiquait qu'il serait souhaitable que les parlementaires des différents niveaux de pouvoir puissent se réunir avec les jeunes afin de lancer une réflexion commune sur cette problématique.

Quelles actions pourriez-vous mettre en place avec vos services pour lutter contre le phénomène de consommation d'alcool de plus en plus précoce sans tomber dans un discours moralisateur ?

Quelles sont les politiques de prévention dans le domaine ?

Concernant le débat relatif à la limite d'âge pour l'achat d'alcool ? Quelle est la position défendue par la Wallonie en CIM Santé ?

Une concertation entre les différents Gouvernements, Parlements et les jeunes vous semble-t-elle une piste à creuser ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame la Députée, la consommation d'alcool par les jeunes est effectivement une préoccupation, d'autant plus que le corps et le cerveau des plus jeunes sont particulièrement sensibles aux effets de l'alcool.

La Wallonie soutient un certain nombre d'actions destinées à prévenir les dégâts liés à l'alcool.

Il y a des services spécialisés agréés en assuétudes ou en santé mentale. Il y a aussi un certain nombre d'associations actives, notamment en milieu festif, pour favoriser une consommation responsable, pour limiter les risques d'une consommation d'alcool excessive, particulièrement pour les plus jeunes.

On pourrait parler du label Quality Nights, qui a été soutenu par l'ASBL Modus Vivendi, dont j'ai parlé dans le cadre de questions parlementaires précédentes.

On finance aussi des associations de prévention des assuétudes, dont l'ASBL Infor-Drogues et Citadelle, qui proposent aux écoles, aux maisons de quartier, des formations, des accompagnements de projets et des outils pour travailler sur la question des consommations.

Les centres de promotion de la santé offrent également une aide via les points d'appui assuétudes qui vont former les professionnels du milieu scolaire en matière d'assuétudes.

Nous soutenons également l'ASBL Univers Santé, qui travaille sur la consommation d'alcool chez les jeunes.

L'ASBL réunit un réseau pilote appelé « Jeunes, Alcool et Société ». Ce sont 12 associations issues des secteurs de l'éducation, de la santé et de la jeunesse dans le but de promouvoir des consommations responsables et moins risquées d'alcool auprès des jeunes. Au sein de ce groupe, se définissent des stratégies et des actions visant à faire connaître le problème et à proposer des solutions.

Pour ce qui concerne la limite d'âge pour la vente d'alcool aux plus jeunes, les associations de terrain ne semblent pas opposées au maintien des limites actuelles, à condition que la loi soit clarifiée. Celle-ci autorise, en effet, la vente et l'offre de boissons alcoolisées au plus de 16 ans, à l'exception des spiritueux qui ne sont autorisés qu'à partir de 18 ans. La règle paraît simple, mais, en pratique, la notion de spiritueux est très complexe et les commerçants ne s'y retrouvent pas. La loi n'est donc pas correctement appliquée. Une solution préconisée par les associations de terrain consiste à mettre une limite en taux d'alcool. Ainsi, seules les boissons alcoolisées sous un certain taux, 14 % ou 16 %, pourraient être vendues aux jeunes de 16 à 18 ans. L'avantage de cette solution, c'est que ce taux d'alcool est directement visible sur toutes les boissons alcoolisées.

Néanmoins, certaines associations préféreraient que la limite pour la vente de toutes les boissons alcoolisées soit portée à 18 ans, comme dans de nombreux pays.

Avant de prendre position, je pense que cette proposition doit être discutée avec les associations de terrain.

L'idée d'une concertation sur la loi sur la vente d'alcool est certainement une bonne idée, mais cette concertation doit inclure les associations de terrain, comme le groupe « Jeunes, Alcool et Société », car ces associations ont une expertise.

Il faut aussi intégrer des jeunes dans la discussion, il serait intéressant de le faire via ces associations qui ont des actions dans les différents milieux, où les jeunes sont tentés de boire trop et trop vite, sans les stigmatiser, comme vous l'évoquiez dans votre question.

Je pense aussi qu'il serait plus cohérent, dans notre pays, que les actions de la Région wallonne destinées à limiter la consommation nocive d'alcool soient assorties d'actions interdisant la publicité pour l'alcool. Cela n'a, en effet, pas de sens de prévenir la consommation nocive d'alcool alors que les jeunes sont soumis à des actions publicitaires de la part des alcooliers pour les pousser à consommer plus. Les associations de terrain plaident, depuis longtemps, pour cette interdiction de la publicité.

Les règles actuelles sont inefficaces et n'empêchent pas des actions de marketing ciblant les jeunes. Je pense particulièrement à ces actions qui incitent les jeunes à consommer de l'alcool via l'offre de boissons gratuites.

Cependant, comme vous le savez, cette loi ne relève pas des compétences de la Région wallonne, mais des compétences fédérales.

J'espère pouvoir soutenir ces propositions auprès du Gouvernement fédéral lors des prochaines CIM sur la thématique des drogues.

Vous le savez, le contexte fédéral n'est pas favorable à pouvoir envisager un certain nombre de CIM avec, notamment, ma collègue fédérale, qui est dans une situation de gouvernement minoritaire depuis déjà de nombreux mois.

M. le Président. - La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). - Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse détaillée.

C'est vrai que, lorsqu'on l'entend, énormément d'associations, d'actions, de réalisations sont mises en place et sont là pour répondre et, en tout cas, essayer d'enrayer la consommation d'alcool chez les jeunes, en tout cas par rapport à un âge, j'ai presque envie de dire, à peine à la sortie du primaire.

Les jeunes sont au centre du débat, mais encore aujourd'hui on le constate, l'âge de consommation vient de plus en plus jeune, 12 ans. Madame la Ministre, vous avez de jeunes garçons, j'ai moi aussi une jeune fille et cela fait peur. J'ai l'impression que l'on nage un peu dans la semoule et je comprends qu'au niveau de la CIM Santé c'est un peu compliqué pour le moment d'avoir un dialogue avec le Fédéral, mais en tout cas, un dialogue avec les autres niveaux de pouvoirs et peut-être un jour avec le Fédéral – quand ce sera un peu stabilisé – serait utile, nécessaire et indispensable parce que nous nous devons de travailler dans cette direction-là pour les générations à venir.